

20
22

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

- **Ce budget découle de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments municipaux**, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante. Les bâtiments municipaux sont les suivants : les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie.
 - **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :**
 - Le projet de BP 2022 a fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation (06/12/2021) comme le prévoit la réglementation ;
 - un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.
- Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement est désormais achevé.*
- **Une étude du potentiel photovoltaïque des équipements municipaux rédigée par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) alimente à ce jour la réflexion de la collectivité sur la programmation pluriannuelle de ces investissements.**
 - **Par ailleurs le choix d'une stratégie d'autoconsommation pour les prochaines installations est à l'étude.** L'installation prévue sur le site des vestiaires Pissardant et des groupes scolaires G. Sand, E. Pérochon et Pasteur 2 devraient notamment s'inscrire dans ces nouvelles modalités d'autoconsommation et de gestion.

En K€		BP 2021	BP 2022	Ecart BP 2022 / BP 2020 (en k€)
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE) <i>Ventes de produits, prestations de services</i>	35,00 <i>35,00</i>	35,00 <i>35,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE) <i>Charges à caractère général</i> <i>Impôt sur les sociétés</i>	9,50 <i>7,50</i> <i>2,00</i>	5,30 <i>3,30</i> <i>2,00</i>	-4,20 <i>-4,20</i> <i>0,00</i>
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	25,50	29,70	4,20
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00
E = C + D	CAF Brute	25,50	29,70	4,20
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00
G = E - F	Autofinancement net	25,50	29,70	4,20
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00
I = G + H	Financement disponible pour l'investissement	25,50	29,70	4,20
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	150,00	29,70	-120,30
K	Recettes réelles d'investissement (RRI) <i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i> <i>Autres</i>	124,50 <i>124,50</i> <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i> <i>0,00</i>	-124,50 <i>-124,50</i> <i>0,00</i>
L = K - J	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-25,50	-29,70	-4,20
I	Financement disponible pour l'investissement	25,50	29,70	4,20
M = -L-I	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00

La section d'exploitation :**Les recettes d'exploitation : 35 K€, identiques de BP à BP**

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.

SITES	Recettes 2022 en €	mise en service	Retour sur investissement
GS Jean Zay	7 500 €	sept.-13	6 ans
GS Pasteur	12 000 €	déc.-13	5 ans
GS Jean Jaurès	10 500 €	déc.-13	6 ans
CTM de la Chamoiserie	5 000 €	sept.-17	8 ans
TOTAL	35 000 €		

Les dépenses d'exploitation : 5,3 K€, - 4,2 K€ de BP à BP

Elles sont composées des charges à caractère général permettant de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès au réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations). Leur programmation est constante. La baisse de programmation s'explique uniquement par la non reconduction de l'inscription d'une dépense d'équilibre .

Le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) est une autre composante des dépenses d'exploitation.

L'autofinancement de la section d'exploitation : 29,7 K€

Cet autofinancement dégagé pourrait permettre de financer un projet d'une éventuelle installation qui pourrait être complété par une demande d'avance remboursable du budget principal.

La section d'investissement :

Aucune nouvelle installation n'est prévue en 2022 dans le cadre d'une activité de revente d'énergie. Des projets d'installation de panneaux, destinés à l'autoconsommation, sont envisagés sur les sites suivants :

SITES	mise en service prévisionnelle
Vestiaires Pissardant	2022
GS G Sand	2022/2023
GS Pasteur 2	2022/2023
GS Pérochon	2022/2023

Les modalités de gestion comptable et budgétaire sont à l'étude au regard de la réglementation applicable.